



ASSOCIATION DES RÉGIONS EUROPÉENNES DES PRODUITS D'ORIGINE

ASSOCIATION OF EUROPEAN REGIONS OF PRODUCTS OF ORIGIN

ASOCIACIÓN DE LAS REGIONES EUROPEAS DE PRODUCTOS DE ORIGEN

ASSOCIAZIONE DELLE REGIONI EUROPEE DEI PRODOTTI D'ORIGINE Présentation de l'état des comptes au 23 septembre 2022

Bordeaux, le 26 septembre 2022

Sous le contrôle de la trésorière Patricia Picard (Région AURA), je vous présente la situation courante des comptes de l'AREPO au 23 septembre 2022. **Je vous rappelle que cet état des comptes** <u>ne fait pas l'objet d'un vote</u> lors de l'assemblée générale de l'automne. Les comptes contrôlés par un auditeur indépendant sont votés lors de l'assemblée générale de début d'année. Il s'agit donc d'une présentation informelle.

Seul le <u>montant de la cotisation de l'année N+1 (2023) est voté</u> lors de notre session de Wurzburg à condition – conformément à nos statuts – qu'il reste inchangé. Voir en fin de document.

## Commentaires des dépenses 2022

Les principales dépenses en 2022 seront :

- Autour de 25 000 € pour les services d'interprétation organisés pour les réunions ;
  16 500 € dépensés avant l'AG de Wurzburg.
- Les charges de personnels bien entendu avec Francesca Alampi maintenant en CDI depuis le 01/01/2022 et le retour de Giulia Scaglioni de son congé de maternité cet été.
- Le stage conventionné (975 €/mois) de Matteo Ponza s'est donc terminé au mois de mai.
- Les dépenses de consulting dans le cadre d'une procédure de marché de public pour accéder à des projets européens.

En raison du contexte lié à la pandémie du COVID 19 sur l'hiver 2021-2022 mais aussi aux habitudes prises du travail à distance, renforcées par le renchérissement des prix des énergies,







les frais de déplacement resteront réduits autour de 10 000-11 000 € contre plus de 18 000 € en année normale (année de référence 2019)

Il faut rappeler la convention d'occupation à titre gratuit des locaux de Bruxelles avec la région d'Émilie-Romagne, entraînant pour l'AREPO seulement des frais d'assurance des biens et des personnes.

Et la convention de mise à disposition également à titre gratuit du temps du Secrétaire général avec la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que le temps de l'assistante - comptable.

## Commentaires sur les recettes 2022

26 régions à jour de leurs cotisations au 13 septembre 2022. 4 cotisations sont encore attendues. Les Régions concernées ont signifié qu'il s'agissait de problèmes ou retards administratifs. 30 cotisations devraient donc être reçues comme en 2021.

Dans le contexte économique très difficile, cette marque de confiance nous oblige à obtenir encore plus de bons résultats pour la défense des produits de qualité et d'origine dans l'intérêt des producteurs et du développement des territoires ruraux.

Un versement de 3 200 € a été reçu du projet européen Agrosmart Global.

## Commentaire du résultat probable de 2022

Du point de vue de la gestion de la trésorerie, c'est-à-dire de l'argent réellement en banque, nous avons à ce jour 221 800 € sur les comptes de l'AREPO (compte courant 130 000 € / Livret épargne 76 800 € / parts sociales 15 000 €).

Après l'exercice 2021 (voté lors de l'AG à Bruxelles en avril 2022), les fonds de notre association se situaient à un niveau très proche du niveau actuel à 222 900 euros. Le résultat 2022 devrait être négatif autour de − 20 000 €.

Par conséquent, il n'est pas nécessaire de revenir à la décision de 2014 qui avait baissé la cotisation. <u>La cotation annuelle en 2023 peut rester à 4 500 € pour la huitième année</u> consécutive. Nous vous proposons de voter ce montant.